SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS

eau potable : 2-Chatel-Gérard

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2019

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Carac	ctérisation technique du service	4
	1.1.	Présentation du territoire desservi	4
	1.2.	Mode de gestion du service	
	1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	
	1.4.	Nombre d'abonnés	
	1.5.	Eaux brutes	
	1.5.1		
	1.5.2	. Achats d'eaux brutes	7
	1.6.	Eaux traitées	8
	1.6.1	. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019	8
	1.6.2	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	1.6.3	. Achats d'eaux traitées	9
	1.6.4	. Volumes vendus au cours de l'exercice	9
	1.6.5		
	1.6.6	. Volume consommé autorisé	10
	1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	10
2.	Tarif	ication de l'eau et recettes du service	11
	2.1.	Modalités de tarification	
	2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	
	2.3.	Recettes	
3.		ateurs de performance	
٦.		•	
	3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	
	3.2. 3.3.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	
	3.3.1	•	
	3.3.1	()	
		1 /	
	3.3.3 3.3.4	1	
	3.3.4	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	
	3.4. 3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) Erreur!	
	non déf		Signe
		Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1) Erreur ! Signet non	dáfini
	3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	
	3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) Erreur! Signet non	
	3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	
4.		ncement des investissements	
ᅻ.			
	4.1.	Branchements en plomb	
	4.2.	Montants financiers	
	4.3.	État de la dette du service	
	4.4.	Amortissements	
	4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	
	1	ances environnementales du service	
	4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérant dernier exercice	
_			
5.		ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6.	Table	eau récapitulatif des indicateurs	24

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

1.1.F1 E 3EIIIa	ilion uu	territone

Ĺ								
Le	service est géré au niveau ☐ communal ☐ intercommunal							
•	Nom de la collectivité : SYNDICAT DES EAU	JX DU TONNER	ROIS					
•	Nom de l'entité de gestion : eau potable : 2-Chatel-Gérard							
•	Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.)) : Syndicat Mixte	e					
•	Compétences liées au service :	Oui	Non					
	Production							
	Protection de l'ouvrage de prélèvemen	t 🗆						
	Traitement (1)							
	Transfert	\square						
	Stockage (1)							
	Distribution							
	(1) A compléter							
•	Territoire desservi (communes adhérentes au s Châtel-Gérard, Grimault, Jouancy, Pasilly, Sar		t hameaux desso	ervis, etc.) : Anno	oux, Censy			
•	Existence d'une CCSPL	i		☑ Non				
• au	Existence d'un schéma de distribution Ou sens de l'article L2224-7-1 du CGCT	i, date d'approbat	ion*:					
•	Existence d'un règlement de service 🛛 Ou	i, date d'approbat	ion*:					
•	Existence d'un schéma directeur 🗵 Ou	i, date d'approba	tion*:					

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en ☑□ Délégation par Entreprise privée

^{*} Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

• Nom du prestataire : SUEZ

Date de début de contrat : 01/01/2016
Date de fin de contrat initial : 31/12/2030

• Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2030

• Nombre d'avenants et nature des avenants : 1

• Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 734 habitants au 31/12/2019 (744 au 31/12/2018).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 558 abonnés au 31/12/2019 (561 au 31/12/2018).

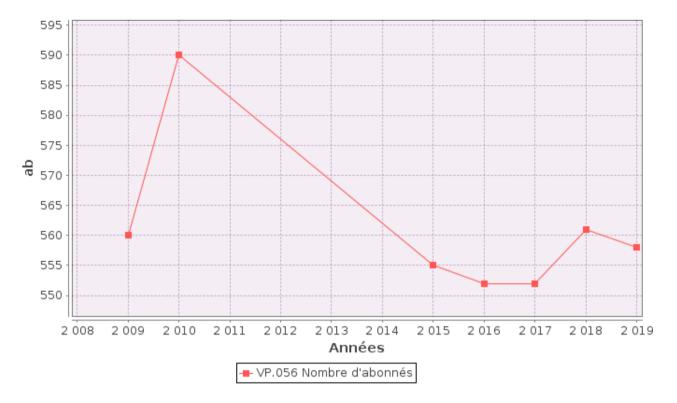
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2019	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
Annoux	71			71	
Censy	34			34	
Châtel-Gérard	160			159	
Grimault	112			112	
Jouancy	29			29	
Pasilly	35			35	
Sarry	120			118	
Total	561			558	-0,5%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 9,96 abonnés/km au 31/12/2019 (10,02 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,32 habitants/abonné au 31/12/2019 (1,33 habitants/abonné au 31/12/2018).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 68,9 m³/abonné au 31/12/2019. (67,54 m³/abonné au 31/12/2018).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

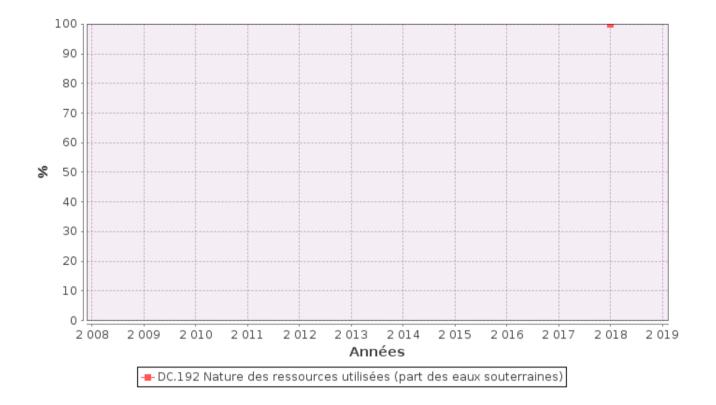


Le service public d'eau potable prélève 87 103 m³ pour l'exercice 2019 (90 460 pour l'exercice 2018).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
source de fauture			90 460	87 103	-3,7%
Total			90 460	87 103	-3,7%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : _____%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes

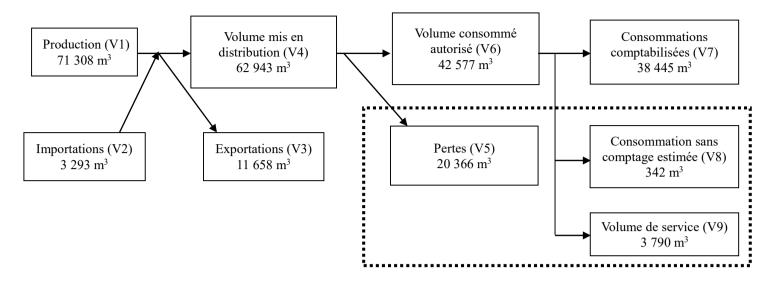


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019



1.6.2. Production

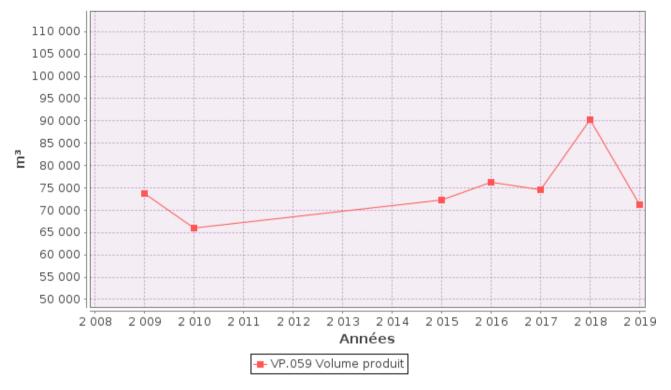


Le service a stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2019 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
source de fauture	90 305	71 308	-21%	80
Total du volume produit (V1)	90 305	71 308	-21%	80



1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
Noyers	3 207	3 293	2,7%	80
Total d'eaux traitées achetées (V2)	3 207	3 293	2,7%	80

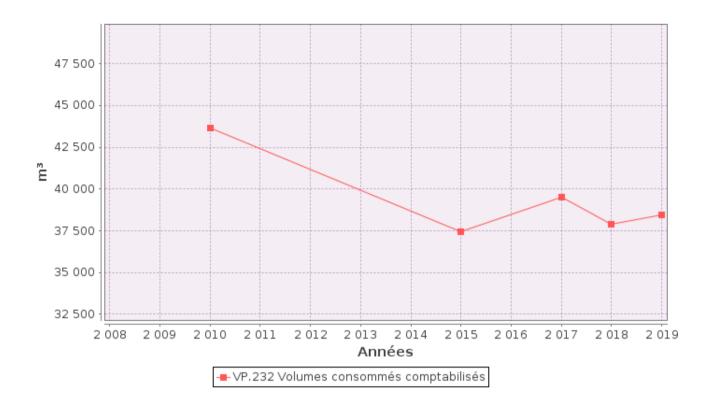
Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	37 888	38 445	1,5%
Abonnés non domestiques			%
Total vendu aux abonnés (V7)	37 888	38 445	1,5%
Service de Noyers (2)	12 823	11 658	-9,1%
Service de (2)			
Total vendu à d'autres services (V ₃)	12 823	11 658	-9,1%

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

⁽²⁾ Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes

1.0.5.

	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	342	342	0%
Volume de service (V9)	3 790	3 790	0%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	42 020	42 577	1,3%

1.7.Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 56 kilomètres au 31/12/2019 (56 au 31/12/2018).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Frais d'accès au service : € au 01/01/2019 € au 01/01/2020

Tarifs	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Part de la collec	tivité	
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	22,87 €	25,21 €
Abonnement ⁽¹⁾ DN		
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Prix au m³ de 0 à 100 m³	0,42 €/m³	0,5 €/m³
Prix au m³ au-delà de 100 m³	0,5 €/m³	0,5 €/m³
Autre :	€	€
Part du déléga	taire	
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement (1) y compris location du compteur	110,16 €	112,99 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Prix au m³	1,5588 €/m³	1,5989 €/m³
Taxes et redeva	ances	
Taxes		
Taux de TVA (2)	5,5 %	5,5 %
Redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,1 €/m³	0,1 €/m³
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,38 €/m³	0,38 €/m3
VNF Prélèvement	€/m³	€/m³
Autre :	€/m³	€/m³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

Commentaire concernant le taux de TVA : Applicable uniquement sur la part délégataire et les redevances

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Le	s délibérations fix	ant les dif	férents tarifs et prestations aux abo	nnés pour l'exercice sont les suivantes :
	Délibération du	//	effective à compter du//	fixant les tarifs du service d'eau potable
	Délibération du	//	effective à compter du//	fixant les frais d'accès au service
	Délibération du	//	effective à compter du//	fixant
	Délibération du	//	effective à compter du/_/	fixant

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ($120~\text{m}^3/\text{an}$) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %			
Part de la collectivité						
Part fixe annuelle 22,87 25,21 10,2%						
Part proportionnelle	52,00	60,00	15,4%			
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	74,87	85,21	13,8%			
Part du délégataire <i>(ei</i>	n cas de délégation de s	service public)				
Part fixe annuelle	110,16	112,99	2,6%			
Part proportionnelle	187,06	191,87	2,6%			
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	297,22	304,86	2,6%			
Tax	es et redevances					
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	12,00	12,00	0%			
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	45,60	45,60	0%			
VNF Prélèvement :			%			
Autre :			%			
TVA	23,63	24,62	4,2%			
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	81,23	82,22	1,2%			
Total	453,32	472,29	4,2%			
Prix TTC au m ³	3,78	3,90	3,2%			



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2019 en €/m³	Prix au 01/01/2020 en €/m³
Annoux	3,78	3,90
Censy	3,78	3,90
Châtel-Gérard	3,78	3,90
Grimault	3,78	3,90
Jouancy	3,78	3,90
Pasilly	3,78	3,90
Sarry	3,78	3,90

Les volumes consommés sont re	elevés avec u	ne fréquence :
	X	annuelle
		semestrielle
		trimestrielle
		quadrimestrielle
La facturation est effectuée avec	une fréquen	ice:
	X	annuelle
		semestrielle
		trimestrielle
		quadrimestrielle
Les volumes facturés au titre de	1'année 2019	9 sont de m ³ /an (

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de

 $_{\rm m}^{3}$ /an en 2018).

travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :	



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers		34 768	
dont abonnements			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau		34 768	
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes		34 768	

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers		140 924	
dont abonnements		61 649	
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau		140 924	
Recettes liées aux travaux			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes		2 347	
Total des recettes		143 271	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : ____ € (____ € au 31/12/2018).

3. Indicateurs de performance

3.1.Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019
Microbiologie	9	0	11	0
Paramètres physico-chimiques	10	2	15	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux\ de\ conformit\'e = \frac{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es - nombre\ de\ pr\'el\`evements\ non\ conformes}{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	80%	100%

3.2.Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de

réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA	UX		potentiers
(15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES	SEAUX		
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	été obtenue pour la pa	rtie A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	-
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	14
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	90%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on			X
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point		0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point		0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	103

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽³⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3.Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

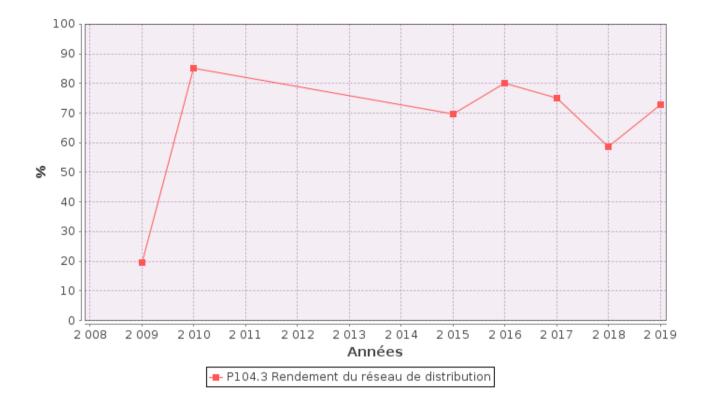
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\operatorname{rendement}\operatorname{du}\operatorname{r\acute{e}seau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution =
$$\frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement du réseau	58,6 %	72,7 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	2,68	2,65
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	%	%



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$indice linéaire des volumes non comptés = \frac{V_4 - V_7}{365*linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,2 m³/j/km (2,1 en 2018).

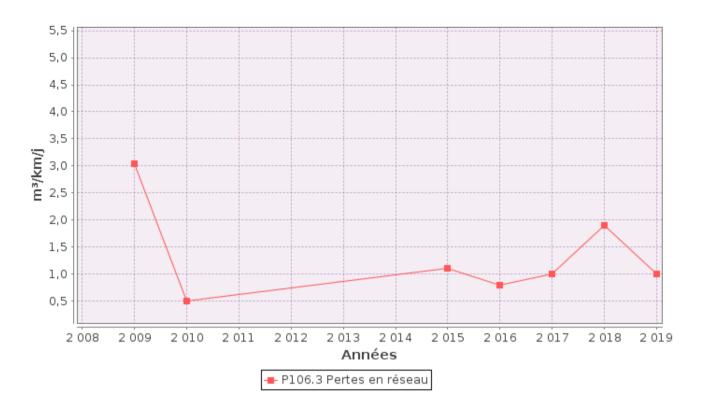
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau =
$$\frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des pertes est de 1 m³/j/km (1,9 en 2018).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2018	2018	2018	2019
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (0 en 2018).

3.4.Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2018).

4. Financement des investissements

4.1.Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder $10 \mu g/l$. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre total des branchements		638
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		106
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		16.6 %

4.2. Montants financiers



	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire		9820
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (monta	ant restant dû en €)		1 226 527,47
M () 1 - (en capital		234 924.28
Montant remboursé durant l'exercice en €	en intérêts		4 120.53

Montant de la dette sur l'ensemble du SET

4.4.Amortissements



Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de 199 264.92 € sur l'ensemble du SET

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service

à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Interconnexion avec le captage d'Argenteuil : étude en cours		

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Suppression branchement plomb Villiers la grange	2020	

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté.
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, le service a reçu	demandes d'aba	andon de créance et	en a accordé _	<u> </u>	
0 € ont été abandonnés et/ou ver	sés à un fonds de solidar	ité, soit <mark>0</mark> €/m³ pour	l'année 2019 ($0,0128 \in /m^3$	en 2018).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2018	Exercice 2019
	Indicateurs descriptifs des		
	services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	744	734
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	3,78	3,9
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	80%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	103	103
P104.3	Rendement du réseau de distribution	58,6%	72,7%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	2,1	1,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,9	1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0128	0